

Accusé de réception en préfecture  
013-241300276-20151029-2015\_B486-DE  
Date de télétransmission : 05/11/2015  
Date de réception préfecture : 05/11/2015



ACTE RENDU EXECUTOIRE  
PAR APPLICATION DES  
FORMALITES DE TELE-  
TRANSMISSION AU  
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 29 OCTOBRE 2015  
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

**2015\_B486**

**OBJET : Ressources - Commande publique - Autorisation de signer un marché relatif à des prestations de communication à caractère sportif pour la promotion de l'image de la CPA dans le cadre d'évènements sportifs avec l'EUSRL le PAUCH (n°15M064)**

Le 29 octobre 2015, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des Fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 23 octobre 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

**Etaient Présents :**

JOISSAINS MASINI Maryse, président – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren - FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MALLIÉ Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MÉÏ Roger, vice-président, Gardanne – MERCIER Arnaud, vice-président, Venelles – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

**Excusé(e)s avec pouvoir :**

ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques, donne pouvoir à FREGEAC Olivier – AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate, donne pouvoir à CANAL Jean-Louis - de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS Sophie – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puylobier, donne pouvoir à CHARRIN Philippe – LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet, donne pouvoir à BARRET Guy – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde, donne pouvoir à MANCEL Joël

**Excusé(e)s :**

GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues

**Monsieur Gérard BRAMOULLÉ** donne lecture du rapport ci-joint.

**BUREAU DU 29 OCTOBRE 2015**

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ

Co-rapporteur : Hervé FABRE-AUBRESPY

**Politique publique : Ressources**

**Thématique : Commande publique**

**Objet : Autorisation de signer un marché relatif à des prestations de communication à caractère sportif pour la promotion de l'image de la CPA dans le cadre d'événements sportifs avec l'EUSRL le PAUCH (n°15M064)**

**Décision du Bureau**

Mes Chers Collègues,

La Communauté du Pays d'Aix soutient, depuis 2003, le sport collectif évoluant en niveau national tel que le handball porté par le Pays d'Aix Université Club Handball (PAUCH) qui évolue actuellement en 1ère division (Ligue Nationale de Handball).

Dans le cadre de cette politique sportive, la CPA souhaite associer son nom et son image à différents supports de communication mis en place par l'entreprise unipersonnelle sportive à responsabilité limitée (« E.U.S.R.L. ») le PAUCH afin de renforcer la visibilité de son soutien en faveur du sport de haut niveau pour les saisons sportives à venir.

Il est proposé de signer un marché de prestations de communication à caractère sportif qui sera conclu avec l'EUSRL le PAUCH.

## **Exposé des motifs :**

### Objet du marché :

La Communauté du Pays d'Aix soutient, depuis 2003, le sport collectif évoluant en niveau national tel que le handball porté par le Pays d'Aix Université Club Handball (PAUCH) qui évolue actuellement en 1ère division (Ligue Nationale de Handball).

Dans le cadre de cette politique sportive mise en place, la CPA soutient souhaite associer son nom et son image à différents supports de communication mis en place par l'entreprise unipersonnelle sportive à responsabilité limitée (« E.U.S.R.L. ») le PAUCH afin de renforcer la visibilité de sa politique en faveur du sport de haut niveau pour les saisons à venir.

L'« E.U.S.R.L. le PAUCH » a pour objet la gestion d'une équipe professionnelle de handball, la gestion et l'animation d'activités sportives donnant lieu à l'organisation de manifestations sportives payantes. Ses activités principales concernent donc le handball et plus généralement toutes les opérations commerciales et promotionnelles ayant un lien direct ou indirect avec le handball.

Le projet de marché, objet du présent rapport, définit les prestations attendues, à savoir d'une part, l'achat d'espaces publicitaires pour développer la visibilité de la C.P.A. sur différents supports de communication :

- Sur les maillots (échauffement et compétition) de l'équipe 1 de handball du Pays d'Aix lors des matchs de championnat ;
- Sur les supports publicitaires dans le gymnase du Val de l'Arc prévus à cet effet (panneau interview Bein Sport, stickers sol, panneaux LED, écran géant, écrans dans les salons VIP) ainsi que de la communication 2.0 (site internet et réseaux sociaux) ;
- Des prestations de naming (club, site internet du PAUCH) ;

et d'autre part, l'achat de places V.I.P., en tribune officielle et accès aux loges des joueurs pour les rencontres jouées à domicile ainsi que la location d'un espace privatif à usage protocolaire.

### Économie du marché :

Le marché est passé conformément à l'article 35.II.8 du Code des marchés publics, en raison des droits d'exclusivité que détient l'E.U.S.R.L. le PAUCH sur la commercialisation des espaces publicitaires et la billetterie de l'équipe professionnelle de Rugby.

La consultation n'était pas allotie, et ne comportait pas de variantes.

Le marché est à prix unitaires et s'exécutera par bons de commande.

Le marché comprend un seuil minimal s'élevant à 720 000 € TTC et un seuil maximal à 960 000 euros TTC.

La durée du marché court à compter de sa notification jusqu'au 30 juin 2016 pour la 1<sup>ère</sup> période. Il est reconductible deux fois, pour une durée de 12 mois, à sa date anniversaire, par tacite reconduction.

Il est expressément convenu que le seuil minimal est reconduit à l'identique, sauf si en application de l'article D.113-6 du Code du sport, l'engagement de la CPA devait excéder 30 % du total des produits du compte de résultat de l'année précédente de la société dans la limite de 1,6 million d'euros par saison sportive. Dans ce cas, le seuil minimal serait proportionnellement réduit, nonobstant la conclusion d'un avenant, sans que le titulaire du marché puisse prétendre à une quelconque indemnisation ou remboursement ou se dégager de ses obligations contractuelles.

#### Estimation du marché :

##### Quantification des postes de dépenses :

##### - Achat des espaces publicitaires sur les équipements pour la saison

- Apposition du logo de la CPA sur les maillots des joueurs de l'équipe 1 : 240 000 € T.T.C.
- Apposition du logo de la CPA sur les maillots des joueurs lors de l'échauffement : 60 000 € T.T.C.

##### - Achats d'espaces publicitaires pour des prestations de visibilité durant chaque saison sportive : le logo de la CPA apparaîtra sur plusieurs supports, notamment pour tous les matchs joués à domicile :

- Naming du club (Pays d'Aix Handball) : 228 000 € T.T.C.
- Communication papier (magazine PAUCH Hand Provence, affiches et ticketing) : 72 000 € T.T.C.
- Logo sur le panneau d'interview Bein Sport diffusé à la télévision : 60 000 € T.T.C.
- Stickers sur le sol complexe sportif (x2) : 19 200 € T.T.C.

##### - Hospitalités pour chaque match à domicile

- Adhésion Club Silver : 6 000 € T.T.C.
- Hospitalité VIP avec accès à l'espace Silver : 39 000 € T.T.C.
- Hospitalité VIP avec accès à l'espace Europe : 36 000 € T.T.C.
- Places en tribune grand public : 6 places offertes.

### Mise en concurrence :

Au vu de ce qui précède, c'est la procédure du marché négocié passé sans publicité, ni mise en concurrence qui a été retenue et à cet effet, une lettre de consultation a été transmise à l'EUSRL le PAUCH le 7 octobre 2015. Des négociations ont été menées avec le prestataire.

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 16 octobre 2015 a décidé d'attribuer le marché n°15M064 à l'EUSRL le PAUCH pour un montant estimatif tiré du DQE de 760 200 euros TTC par an.

### Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5211-10 ;

VU le Code du sport et notamment ses articles L.113-3 et D.113-6 ;

VU le Code des marchés publics pris en ses articles 35.II.8 et 77 ;

VU la délibération n°2014\_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014 modifiée par la délibération n°2014\_A184 du Conseil communautaire du 14 octobre 2014 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment de prendre toute décision concernant la conclusion et l'autorisation de signer des marchés et des accords cadres de travaux, de fournitures et de services, passés selon une procédure formalisée ainsi que toute décision concernant leurs avenants et tous contrats relevant de la commande publique (à l'exception des marchés subséquents d'accords cadres passés selon une procédure formalisée et des délégations de services publics), lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

VU la décision de la Commission d'appel d'offres en date du 16 octobre 2015 ;

### Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les pièces du marché susvisé, telles qu'elles ressortent de la procédure menée ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché n°15M064 relatif à des prestations de communication à caractère sportif pour la promotion de l'image de la CPA dans le cadre d'événements sportifs attribué à l'EUSRL le PAUCH pour un montant estimatif annuel tiré du DQE de 760 200 € TTC. Le montant total du marché résultera de l'application des prix unitaires du BPU aux quantités réellement exécutées dans la limite des seuils minimum et maximum annuels du marché et du montant maximum prévu par les dispositions de l'article D 113-6 du Code du Sport ;

➤ **DIRE** que les dépenses correspondantes seront prises sur les crédits de la Direction des Sports, sur la ligne 11627 – Fonction 611 – Nature 415 qui présente les disponibilités nécessaires.

**OBJET : Ressources - Commande publique - Autorisation de signer un marché relatif à des prestations de communication à caractère sportif pour la promotion de l'image de la CPA dans le cadre d'évènements sportifs avec l'EUSRL le PAUCH (n°15M064)**

---

VU la délibération n°2014\_A088 du 22 mai 2014, modifiée, portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix  
**Maryse JOISSAINS MASINI**



04 NOV. 2015